

Un « juste » solidaire des sans-papiers

Denis Lambert. Mercredi 15 juillet, qui avait hébergé des sans-papiers, comparait devant le tribunal correctionnel de Perpignan.

Denis Lambert, cet ami du RESF66 et du comité de soutien aux sans-papiers, était accusé par le substitut du procureur d'avoir hébergé, entre janvier 2014 et juin 2015, une famille arménienne de sans-papiers (un couple et deux jeunes enfants) à laquelle, en contrepartie, il aurait fait exécuter des tâches ménagères. Comment un tel soupçon pouvait-il avoir été porté contre cet homme intègre connu pour sa générosité et son dévouement au service des sans-papiers ? Les marques de soutien locales et nationales avaient afflué tant l'accusation était intolérable. Les pétitions s'étaient couvertes de signatures, celle en ligne sur Internet avait atteint des sommets. Le comité de soutien des sans-papiers s'était démené sans relâche au cours des quelques jours précédant le procès. Les sans-papiers eux-mêmes avaient tenu à manifester leur soutien. Un peu avant que la séance du tribunal ne s'ouvre, exhibant une affiche sur laquelle ils avaient inscrit « moi aussi j'aide les sans-papiers », près de cent personnes s'étaient rassemblées sur les marches du palais de justice.

En fait, l'attente aura été de courte durée car dans le prétoire, après que Denis Lambert eut décliné son nom, un événement exceptionnel allait se produire. Le président du Tribunal venait de donner la parole au procureur qui déclarait tout de go : « J'abandonne les poursuites contre Monsieur Lambert. Je tiens à déclarer que je n'ai reçu de directive de personne, je parle aujourd'hui librement, en vertu de ma propre conscience. Je souscris aux conclusions déposées par la défense, l'immunité prévue par la loi couvre l'hébergement de sans-papiers. » Comment les



Denis Lambert et son avocat Maître Codognès.

ami-e-s de Denis présents dans le prétoire ont-ils réussi à réprimer leur joie ? L'avocat Jean Codognès n'en croyait pas ses oreilles, remerciant le procureur d'avoir eu le courage de « nous dire qu'il y a eu une mauvaise interprétation de la loi ». Après délibération, le juge, constatant que le ministère public ne retenait pas ses accusations, prononçait la relaxe. L'émotion de Denis était palpable, d'autant que son avocat venait un peu avant de faire le parallèle avec les « justes » qui durant l'occupation nazie avaient caché des juifs. Un « juste » ? Pour cet homme discret et modeste, c'était plus qu'il ne croyait mériter. D'une voix tremblante, il avait pourtant réussi à déclarer : « il y a beaucoup des gens qui font comme moi portant assistance à personnes en danger ». Puis, à l'extérieur, s'adressant à ses soutiens, il réitérait : « il s'est trouvé qu'aujourd'hui

j'ai représenté la fraternité et la solidarité, mais je ne suis pas seul, car je sais que ces valeurs sont partagées par beaucoup d'entre vous ».

Roger Hillel

Victoire de la solidarité !

Quelques minutes auront suffi au procureur, Achille Kiriakides, pour demander la relaxe de Denis Lambert (...). Le RESF 66 félicite de cette décision. Elle renforce l'article L.622-4 du CESEDA qui stipule que l'aide au séjour irrégulier d'un étranger ne peut donner lieu à des poursuites pénales si elle répond à un but humanitaire. Elle rappelle surtout que la solidarité n'est pas un délit dans le droit français et conforte les organisations du RESF dans l'aide qu'elles apportent aux familles sans-papiers, en suppléant le rôle de l'Etat. Et enfin cette relaxe fera jurisprudence et rassurera tous ceux qui hébergeront désormais des sans-papiers.

RESF 66

La solidarité n'est pas un délit !

L'affaire est sérieuse. On a voulu inquiéter un Perpignanaise épris de solidarité qui a hébergé des familles de sans-papiers et par là-même porter atteinte aux associations humanitaires qui constituent un Collectif de soutien à Perpignan. Ni l'avocat Jean Codognès, ni les quatre témoins cités n'ont eu à s'exprimer. Le Procureur de la République, en début d'audience, a renoncé à toutes poursuites, clôturant les débats. Cette procédure est assez inhabituelle et traduit le malaise d'une justice et du pouvoir face aux hypocrisies et aux traitements que subissent les familles de sans-papiers.

Le Collectif de soutien aux sans-papiers sort renforcé de cet épisode, plus que jamais déterminé à exiger un traitement humain et une solution durable qui passe par des régularisations et un dialogue constructif avec les services de la préfecture.

Le comité de soutien aux sans-papiers

L'ambassadeur du Burkina-Faso à Perpignan

Table ronde. Rencontre avec les associations d'aide au développement.

C'est dans un salon de l'hôtel des Arcades que l'ambassadeur du Burkina-Faso, Monsieur Eric Tiare, invité par Monsieur Michel Planes, consul honoraire, a reçu les associations d'aide au développement qui œuvrent dans son pays. Pas moins de quinze associations venues du département des P.-O. mais aussi de l'Aude ont participé à une table ronde conviviale et détendue où de nombreux problèmes rencontrés par les ONG pour la mise en place de leurs projets, aussi bien en France qu'au Burkina, ont été évoqués librement.

Le Collectif des Acteurs de la Solidarité Internationale du Roussillon (CASIR), le Comité Départemental de la Coopération (CDCD) (représenté par un de ses membres) et toutes les autres associations, quelle que soit l'importance des projets qu'elles développent, se sont retrouvés sur deux difficultés essentielles.

D'abord, le problème lié à l'obtention des visas de leurs partenaires burkinabé, ce qui constitue une perte considérable pour la qualité des échanges et ensuite, ici, la difficulté des associations à être pleinement reconnues comme des acteurs de l'éducation citoyenne et de l'aide au développement des pays d'Afrique de l'Ouest et du Burkina-Faso en particulier.

Si, pour la question des visas, Monsieur l'Ambassadeur a humblement évoqué son impossibilité à interférer avec les décisions des autorités françaises, il s'est par contre engagé à plaider la nécessaire prise en compte de la Solidarité Internationale dans les programmes des collectivités. En effet, actuellement, de nombreuses voix s'élèvent pour affirmer qu'il est urgent d'avoir un regard plus positif sur le continent africain qui sera un de nos partenaires incontournable dans les prochaines années. L'unanimité

s'est faite autour de l'idée que ce type d'échange doit être renouvelé avec nos responsables politiques pour favoriser la signature de conventions de coopération décentralisée.

Bien sûr, les drames de l'immigration clandestine en Méditerranée interpellent tout le monde. Comment mieux endiguer ce phénomène si ce n'est en aidant ces populations à vivre décemment dans leur pays ? Chaque association tente modestement dans leur pays ? Chaque association tente modestement des actions dans ce sens même si peu de Burkinabé prennent la mer.

L'ambassadeur, pour conclure, a évoqué la situation politique tendue dans son pays avec la conviction qu'une voie pacifique vers la démocratie sera trouvée.

J.P.